

## EXPERTISES TRANSVERSALES

# La rédaction de la donation-partage : aspects civils et fiscaux

Les transmissions entre vifs sont encouragées par le législateur, tant d'un point de vue civil que fiscal.

La donation-partage, « pacte de famille » par excellence, permet d'anticiper le règlement de la succession du donateur et de prévenir d'éventuels conflits.

Bien que fréquemment conseillée et régularisée, sa rédaction s'avère toutefois délicate.

La fiscalité de cet acte obéit également à des règles particulières.

Cette formation revient sur les principes applicables, notamment sur les enjeux des principales clauses pouvant être stipulées et leurs effets.

Elle a pour ambition de permettre au notaire de personnaliser le conseil donné par une rédaction adéquate de ce type d'acte, qui, bien qu'usuel, demeure complexe.

## OBJECTIFS

- Connaître les différents types de donation-partage (ordinaire, conjonctive, cumulative, transgénérationnelle)
- Maîtriser les clauses usuelles de la donation-partage et éviter les pièges
- Maîtriser les particularités de l'incorporation des donations antérieures
- Connaître la fiscalité applicable aux différentes configurations de donation-partage

## PÉDAGOGIE

Quentin HIVET et Sarah THARY

Juristes consultants et Animateurs de formation du CRIDON LYON

## APPROCHE PÉDAGOGIQUE

- Exposé des règles et rappel des principes
- Progression pédagogique (des règles de base vers les cas plus complexes)
- Cas pratiques chiffrés – tirés des questions écrites et téléphoniques des notaires
- Analyse et enjeux des clauses fréquemment stipulées dans l'acte
- Support visuel interactif accompagné de documents de travail

## PROGRAMME

Matin | 9H00 à 12H30

### THÈME 1 : LES FONDAMENTAUX CIVILS DE LA DONATION-PARTAGE

- Les parties
- Les lots
- La liquidation de la succession en présence d'une donation-partage

### THÈME 2 : LA LIQUIDATION DES DROITS DE MUTATION À TITRE GRATUIT

- Imposition exclusive aux droits de mutation à titre gratuit
- Application des règles de taxation de droit commun
- Méthode de liquidation des droits : attribution réelle ou droits théoriques
- Donation-partage inégalitaire / conjonctive / cumulative

Après-midi | 13H30 à 17H00

### THÈME 3 : L'INCORPORATION

- Aspects civils
- Aspects fiscaux

### THÈME 4 : QUELQUES CLAUSES PARTICULIÈRES

- Les clauses à proscrire
- Les clauses à reconsidérer
- Les clauses à prévoir
- Les clauses aux effets incertains : clause graduelle et résiduelle, clause pénale
- La clause de droit de retour conventionnel

### THÈME 5 : LA DONATION-PARTAGE TRANSGÉNÉRATIONNELLE

- Aspects civils
- Aspects fiscaux
- Cas particulier : création d'un usufruit actuel ou successif lors de l'incorporation

NIVEAU DE DIFFICULTÉ : 

DURÉE : 7 heures de formation

PUBLIC CONCERNÉ : Notaires, clercs, collaborateurs

PRÉREQUIS : Bonnes connaissances en droit des successions et des libéralités (aspects civils et fiscaux)

MOYENS TECHNIQUES : Cours dispensé en présentiel avec vidéoprojecteur.

#### MÉTHODES PÉDAGOGIQUES :

Cours magistral et interactif (questions/réponses). Exposés théoriques illustrés par des ateliers, étude de cas pratiques et mises en situation selon la répartition suivante : 70% théorie / 30% pratique. Accompagné le plus souvent d'un support numérique.

#### MÉTHODES D'ÉVALUATION :

Une évaluation de l'acquisition des compétences est réalisée au cours de la formation au travers d'un QCM.

#### MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS :

Inscription sur :

<https://formation.adnov.fr/>.

Les inscriptions sont possibles jusqu'au 16 mai 2026.

Une confirmation d'inscription vous sera envoyée à l'issue de votre inscription accompagnée de la convention de formation qui sera à nous retourner signée.

La convocation à la formation vous sera adressée 3 semaines environ avant le début de la formation avec les informations pratiques pour suivre votre formation.

Les supports de cours vous seront adressés au plus tard le jour de la formation. À l'issue de la formation et sous réserve de la réception de la feuille d'émargement signée, un certificat de réalisation (attestation de présence) vous sera envoyé.